

VIE PROFESSIONNELLE

L'horlogerie française rayonne lors de la Hong Kong Watch & Clock Fair 2024

Retour sur les Geneva Watch Days 2024

La Rencontre des Entrepreneurs de France sous le signe du « pouvoir »

Rappel Partenariat France Horlogerie avec Micro & Nano Event au salon Micronora

Rappel Matinale GS1 France : « Les enjeux de l'information produit dans la filière horlogerie/bijouterie » 15 octobre 2024

Inhorgenta 2025 : Inscription au Pavillon France

Atelier Export Francéclat : Où en êtes-vous à l'export ? L'intérêt du diagnostic – visio 13/09/2024

Enquête pour les 30 ans du Programme Maîtres d'Art-Elèves

Consultation pour l'évaluation du règlement européen 2019/515 relatif à la reconnaissance mutuelle des biens

Rappel RSE – Quels sont vos besoins d'accompagnement ?

Restriction du commerce des diamants russes

Piles et accumulateurs

Directive européenne relative à la promotion de la réparation des biens

REACH - Ajout d'une substance à la liste candidate

SUITE SOMMAIRE PAGE 2

LE TEMPS DES ADHÉRENTS

ROCHET Group rachète SIBRA
Un rapprochement comme une évidence ...



BRÈVES HORLOGÈRES

BRISTON : « DIVER PRO GMT » LA PLONGEUSE DES AVENTURIERS

eHo x FLORIAN VIADA : UNE COLLECTION CAPSULE

GARMIN : ÉDITION LIMITÉE – BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

HERBELIN ET AMALYS : UNE ALLIANCE STRATÉGIQUE

LAPS : UNE PREMIÈRE BOUTIQUE !

GRAND PRIX D’HORLOGERIE DE GENÈVE 2024

VIE PROFESSIONNELLE

L'horlogerie française rayonne lors de la Hong Kong Watch & Clock Fair 2024



L'horlogerie française a une nouvelle fois été à l'honneur lors de Hong Kong Watch & Clock Fair qui s'est tenue au Centre des Congrès et des Expositions de Hong Kong du 3 au 7 septembre derniers. Cet événement est organisé par le Hong Kong Trade Development Council, The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd, ainsi que la Hong Kong Watch Manufacturers Association Limited.

France Horlogerie est très honorée d'avoir pris part à l'inauguration du Salon en présence

notamment de Mme Maggie WONG, Secrétaire permanente au commerce et au développement, avec l'ensemble des organisations partenaires.

France Horlogerie a également pu présenter les dernières tendances du marché de l'horlogerie française et les enjeux du développement durable lors de l'International Watch Forum, par la voix de Guillaume ADAM, Secrétaire Général, aux côtés de ses organisations homologues hong-kongaise, chinoise, japonaise, coréenne, suisse et britannique.

M. Pierre BURGUN, Vice-Président de France Horlogerie, s'est quant à lui exprimé au cours de l'Asian Watch Conference pour souligner les perspectives de l'horlogerie française, sa richesse, son excellence, son innovation et sa créativité.



VIE PROFESSIONNELLE

L'horlogerie française rayonne lors de la Hong Kong Watch & Clock Fair 2024

Au cours de cette semaine riche de rencontres et d'opportunités, une dizaine de marques françaises telles que HERBELIN GROUPE, LIP dessine le temps, Montignac (Red Luxury Group), ROCHET Group, Pierre Lannier, SAINT HONORE PARIS, YEMA Watches... se sont distinguées en exposant sur le Pavillon France sous l'impulsion de Francéclat.

France Horlogerie et Francéclat ont en particulier eu le plaisir d'accueillir sur ce magnifique espace Mme Christile DRULHE, Consule Générale de France à Hong Kong et Macau, ainsi que Business France Hong Kong, et French Chamber in Hong Kong.



VIE PROFESSIONNELLE

Retour sur les GENEVA WATCH DAYS 2024



France Horlogerie a participé aux Geneva Watch Days qui se sont tenues à Genève du 29 août au 2 septembre 2024.

Plusieurs marques françaises, telles que Hegid, RESERVOIR watch, Trilobe... ont participé à cette nouvelle édition à l'Hôtel Beaurivage et au sein du Pavillon, aux côtés d'une cinquantaine de marques horlogères réparties en 4 univers : avant-garde, tradition, design et iconique.

Ces marques y ont porté haut les couleurs de l'horlogerie française caractérisée par son excellence, sa singularité et son innovation.

La promotion des savoir-faire horlogers français à l'export demeure un axe stratégique de développement de la filière que France Horlogerie a à cœur d'accompagner.

La Rencontre des Entrepreneurs de France sous le signe du « pouvoir »

France Horlogerie a participé à La Rencontre des Entrepreneurs de France (La REF) organisée par le Mouvement des Entreprises de France à Paris les 26 et 27 août derniers sur le thème du pouvoir.

Ces Rencontres ont été ouvertes par M. Patrick MARTIN, Président du MEDEF, qui a présenté les priorités majeures du Mouvement, ainsi que par Mme Yaël BRAUN-PIVET, Présidente de l'Assemblée nationale, et M. Gérard LARCHER, Président du Sénat.

Ces deux journées ont été l'occasion de débats très éclairants autour d'intervenants de grande qualité sur des enjeux structurants pour notre économie, tels que les échéances politiques en France et dans de nombreux pays, l'économie européenne, le rôle des marchés, la transition écologique, la place du consommateur et du producteur, la parité ou encore la science et le progrès.

Ces Rencontres enrichissantes ont incité à la réflexion et marqué la rentrée économique.



VIE PROFESSIONNELLE

Rappel Partenariat France Horlogerie avec Micro & Nano Event au salon Micronora

La CCI Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de Enterprise Europe Network (EEN), organise les **26 et 27 septembre 2024**, au Parc des expositions Micropolis, à Besançon, la 14^{ème} édition du **Micro & Nano Event, en partenariat avec France Horlogerie**.

Il s'agit d'un événement d'envergure européenne ponctué de **rendez-vous B2B et de sessions de pitch**, au cœur du salon Micronora, leader mondial dans le domaine des microtechniques et de la précision submillimétrique (24/27 septembre).

L'inscription au Micro & Nano Event permettra de :

⇒ **Mettre en ligne une ou plusieurs opportunités de collaboration** (offre, savoir-faire, expertise, recherches de partenaires pour des projets, recherches de technologies ou expertise, recherches de fournisseurs) et de **participer aux rendez-vous B2B** le 26 septembre 2024 (sélection des rendez-vous en amont en ligne – génération de l'agenda avant l'événement).

Les opportunités de coopération sont visibles ici – elle s'alimentera au fur et à mesure des inscriptions : [Marketplace | Micro & Nano Event 2024 \(b2match.com\)](https://b2match.com)

⇒ **Participer à la soirée professionnelle**

⇒ **Visiter le salon Micronora.**

Pour tout renseignement : gadam@francehorlogerie.fr

VIE PROFESSIONNELLE

.....

Rappel Matinale GS1 France : « Les enjeux de l'information produit dans la filière horlogerie/bijouterie » le 15/10/2024 à Paris

GS1 France organise une matinale sur **les enjeux de l'information produit dans la filière horlogerie/bijouterie** et comment la fiche-produit GS1 définie par les acteurs de la filière peut y répondre :

Mardi 15 octobre 2024 de 9h30 à 14h00 dans ses locaux

Vous pourrez y découvrir cette fiche-produit qui contient toutes les données produit, achat, marketing, réglementaires, etc. ainsi que les informations destinées au consommateur final et bénéficier de retours d'expérience pour faciliter sa mise en œuvre.

Au programme de cette matinale :

- ⇒ **Mot de bienvenue et présentation de GS1 France**
- ⇒ **L'évolution des circuits de vente et les besoins d'informations produit.** La vision des organisations avec Francéclat, France Horlogerie et l'Union de la Bijouterie Horlogerie.
- ⇒ **La fiche-produit horlogerie/bijouterie : Quelles données ? Comment l'échanger avec ses partenaires ?** SMB Horlogerie partage son expérience.
- ⇒ **Les enjeux de la qualité de l'information et les bénéfices d'un format standard, une table ronde industrie-commerce** avec Louis Pion, le Groupe Synalia, Pierre Lannier, le Groupe Herbelin (bijoux MRC, Herbelin...).
- ⇒ **Témoignage de la filière des Arts de la table pour améliorer les échanges d'informations produit** avec la Confédération des Arts de la Table.
- ⇒ **Conclusion**

Cette matinale se conclura par un cocktail déjeunatoire.

La participation est gratuite et l'inscription est obligatoire (**nombre de places limité**).

Pour tout renseignement : gadam@francehorlogerie.fr

VIE PROFESSIONNELLE

.....

Inhorgenta 2025 : Inscription au pavillon France avant le 20/09/2024

Francéclat renouvelle son pavillon France pour les marques d'horlogerie à Inhorgenta, un des salons internationaux incontournable du secteur, qui se tiendra du 21 au 24 février 2025 à Munich en Allemagne et auquel France Horlogerie participera.

Francéclat a déjà pré-réservé 150 m² dans le Hall A1 du salon et propose d'exposer sur ce pavillon sur des stands individuels.

La date limite pour les inscriptions est le 20 septembre 2024.

Pour toute information sur les conditions tarifaires et inscription : gadam@francehorlogerie.fr

Atelier Francéclat Export « Où en êtes-vous à l'export ? L'intérêt du diagnostic » - visio du 13/09/2024

Francéclat organise un atelier Export « Où en êtes-vous à l'export ? L'intérêt du diagnostic » :

Vendredi 13 septembre 2024, de 9h à 10h30, en visio

Cette session sera animée par Frantz Dumey, expert en commerce international avec plus de 30 ans d'expérience, qui vous guidera à travers les étapes essentielles du **DIAGNOSTIC EXPORT**.

Pourquoi participer ?

- ✓ **Évaluation des capacités internes** : comment comprendre vos forces et faiblesses pour mieux vous préparer à l'export ?
- ✓ **Stratégie sur mesure** : comment identifier les marchés cibles et élaborer une stratégie qui maximise vos chances de succès ?
- ✓ **Plan d'action concret** : comment mettre en place un plan d'action précis pour propulser votre entreprise à l'international ?

Pour tout renseignement : gadam@francehorlogerie.fr

VIE PROFESSIONNELLE

.....

Enquête pour les 30 ans du Programme Maîtres d'art-Elèves

Dans le cadre des 30 ans du Titre de Maître d'art et du Programme Maître d'art-Elèves, l'Institut pour les Savoir-faire Français réalise un état du lieu du dispositif et de son impact en menant une étude auprès des professionnels des métiers d'art, des entreprises, des institutionnels, des acteurs de dispositifs de transmission (nationaux et internationaux), des acteurs de l'accompagnement des entreprises, des collectivités ainsi que des chercheurs.

Créé en 1994, le Titre de Maître d'art est attribué par le ministère de la Culture à vie, en reconnaissance de la maîtrise et de la transmission de savoir-faire rares. Il s'accompagne d'un programme de transmission du savoir-faire technicien détenu par le Maître d'art vers un Elève. Le titre est accordé après délibération d'un jury pour des professionnels des métiers d'art ayant une quinzaine d'année de pratique. Il est à différencier du Titre Maître Artisan en métiers d'art, délivré par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et qui est attribué après 2 ans de pratique professionnelle.

Les objectifs de cette étude sont de recueillir des données et des témoignages sur les 30 ans d'existence du Titre afin de structurer, évaluer et faire évoluer le Programme Maîtres d'art-Elèves.

Lien vers ce questionnaire : <https://cvip.sphinxonline.net/v4/s/kxv9am/mor-rnjeyxzbou>. Les données recueillies serviront à mesurer l'impact du programme depuis sa création et à anticiper les évolutions du programme si nécessaire pour répondre au mieux aux enjeux des professionnels.

Date de fin de l'enquête : vendredi 27 septembre 2024

Consultation pour l'évaluation du règlement européen 2019/515 relatif à la reconnaissance mutuelle des biens commercialisés légalement dans un autre Etat membre

La Commission européenne a lancé le processus d'évaluation du [règlement 2019/515 relatif à la reconnaissance mutuelle des biens commercialisés légalement dans un autre Etat membre](#), la reconnaissance mutuelle étant un principe important qui s'applique dans le domaine de la libre circulation des marchandises et en particulier dans le domaine non harmonisé.

Pour ce faire, une enquête est lancée **jusqu'au 21 septembre** auprès des parties prenantes, notamment celles participant **à la mise sur le marché de produits contenant des métaux précieux**. Si vous êtes concerné(e), nous vous invitons à y répondre via le lien : [Targeted Consultation - Evaluation of the Mutual Recognition Reg \(medallia.com\)](#) et à nous faire part de vos contributions et observations éventuelles.

La Commission a réalisé une vidéo à destination des opérateurs économiques qui rappelle les grands principes de la reconnaissance mutuelle que vous pouvez consulter via le lien : <https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-239589>

Pour tout renseignement : gadam@francehorlogerie.fr

VIE PROFESSIONNELLE

Rappel - RSE - Quels sont vos besoins d'accompagnement ?

Afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches RSE, Francéclat propose un rapide questionnaire pour cerner vos besoins et votre niveau de connaissance sur des thématiques telles que le numérique responsable, le bilan carbone, les packagings écoresponsables, des ateliers de sensibilisation...

En complément, dans le cadre des travaux menés par Francéclat pour les trois filières en analyse de cycle de vie du produit et auxquels France Horlogerie participe, Francéclat souhaiterait également évaluer votre état d'avancement sur l'affichage environnemental et l'écoconception de vos produits.

[REPONDEZ AU QUESTIONNAIRE](#)

Restriction du commerce des diamants russes

Dans un communiqué du 24 juin 2024, la Commission européenne a informé de l'adoption par le Conseil d'un 14ème train de sanctions à l'encontre de la Russie.

Les mesures affinent l'interdiction de l'importation de diamants russes déjà convenue dans le 12ème train de sanctions.

Le communiqué précise que l'interdiction ne s'applique pas aux diamants qui se trouvaient dans l'UE ou dans un pays tiers (autre que la Russie) ou qui ont été polis ou fabriqués dans un pays tiers avant l'entrée en vigueur de l'interdiction des diamants russes (principe du maintien des droits acquis).

L'importation ou l'exportation temporaire de bijoux, par exemple pour des foires commerciales ou des réparations, sont autorisées.

En outre, la période de transition, au terme de laquelle le système de traçabilité deviendra obligatoire pour les importations de diamants naturels bruts et polis, est prolongée de six mois (jusqu'au 1er mars 2025).

L'interdiction frappant les bijoux contenant des diamants russes transformés dans des pays tiers autres que la Russie est reportée jusqu'à ce que le Conseil décide d'activer cette interdiction à la lumière des mesures prises au sein du G7 pour mettre en oeuvre cette mesure.

Le communiqué est disponible sur le site de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_3423

Le Comité Permanent de l'Horlogerie européenne (CPHE) qui regroupe les représentants de la BV Schmuck+Uhren (Allemagne), Assorologi (Italie), France Horlogerie (France) et la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) (Suisse), a appelé l'attention de la Commission européenne au mois de juillet concernant la nécessaire exclusion du service après-vente et l'inclusion de la clause du « Grand-Père ».

VIE PROFESSIONNELLE

Piles et accumulateurs

Le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires a lancé une consultation en juillet dernier sur un projet de décret et quatre projets d'arrêtés pris en application du règlement E/2023/1542 relatif aux batteries et aux déchets de batteries ainsi qu'à la responsabilité élargie du producteur des batteries et des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Dans le prolongement de la publication du règlement européen qui abroge la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'à leurs déchets, les projets de décret et d'arrêtés modifient le code de l'environnement afin de satisfaire au règlement européen.

Notons que le terme « batterie » est défini comme étant tout dispositif fournissant de l'énergie électrique. Ainsi, il comporte les piles et les accumulateurs, les batteries boutons utilisées pour les montres faisant partie des batteries portables d'utilisation courante.

Le projet de décret définit notamment l'élargissement des obligations de responsabilité élargie du producteur à l'ensemble des batteries (qu'elles soient de petites ou de grandes tailles, quel que soit leur domaine d'application).

Il prévoit en particulier que les distributeurs de batteries communiquent sur leurs lieux de vente les informations sur la prévention et la gestion des déchets de batteries, les modalités de reprise sans frais des déchets ainsi que les montants de la contribution financière versée par les producteurs au titre de leurs obligations de responsabilité élargie.

Un premier projet d'arrêté modifie l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels mis en place par les producteurs et des organismes coordonnateurs de la filière de responsabilité élargie des équipements électriques et électroniques dont font partie les montres connectées et à quartz.

Le cahier des charges des éco-organismes est modifié en fixant des modalités de financement de l'extraction des batteries portables insérées dans les équipements électriques et électroniques (EEE) et en fixant des modalités de réduction de l'accidentologie sur les installations de gestion des EEE. L'éco-organisme doit réaliser des campagnes d'information afin de sensibiliser le grand public sur :

- l'importance d'extraire les batteries de l'EEE préalablement au tri lorsque l'opération manuelle est simple et sans danger pour la sécurité des consommateurs ;
- l'importance de trier ces batteries ;
- les risques de départ de feux et d'incendies en centre de gestion des déchets.

Un deuxième projet d'arrêté définit le cahier des charges des éco-organismes devant contribuer ou pourvoir au réemploi, à la réutilisation, à la réparation, et à la gestion des déchets de batteries.

Un troisième projet d'arrêté précise les dispositions minimales que doivent prévoir les contrats passés entre les opérateurs de gestion de déchets et les éco-organismes agréés de la filière des déchets de batteries.

VIE PROFESSIONNELLE

Piles et accumulateurs (suite)

Un quatrième projet d'arrêté précise les dispositions minimales que doivent prévoir les contrats passés entre les opérateurs de gestion de déchets et les éco-organismes agréés de la filière des déchets des équipements électriques et électroniques.

Les textes sont disponibles sur le site du Ministère de la Transition Ecologique :

[Textes pris en application du règlement UE 2023/1542 relatif aux batteries, aux déchets de batteries et à la responsabilité élargie du producteur des batteries et des déchets d'équipements électriques et électroniques et portant diverses dispositions d'adaptation à la police déchets | Consultations publiques \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

Notons que Screlec, éco-organisme de la filière piles et accumulateurs, vient d'annoncer un partenariat stratégique avec Ecologic, agréé depuis 2006 pour les équipements électriques et électroniques, mais aussi, depuis 2022, pour les articles de sport et de loisirs, et les articles de bricolage et de jardin thermiques.

En outre, l'éco-organisme Corepile de la filière piles et accumulateurs, et l'éco-organisme Ecosystem, de la filière des équipements électriques et électroniques, ont annoncé un rapprochement stratégique au mois de mars.

Ces éco-organismes ont les mêmes défis à relever. Outre l'augmentation de la collecte et du recyclage, ils doivent faire face à l'amélioration de la sécurité en raison des risques d'incendie avec les batteries au lithium, à l'innovation ainsi qu'à la sensibilisation du public et des entreprises.

Source : Tech Infos Francéclat n° 83 – Juillet/Août 2024

Directive européenne relative à la promotion de la réparation des biens

Le Journal officiel de l'Union européenne a publié le 10 juillet la directive (UE) 2024/1799 qui établit des règles communes relatives à la réparation des biens, en vue de contribuer au bon fonctionnement du marché intérieur tout en garantissant un niveau élevé de protection des consommateurs et de l'environnement.

La directive s'applique à la réparation des biens achetés par les consommateurs en cas de défaut desdits biens survenant ou apparaissant en dehors de la responsabilité du vendeur.

Elle permet de lever les obstacles au marché intérieur dus à l'existence de règles nationales divergentes et de réduire les déchets, les ressources, y compris l'énergie nécessaire à la fabrication de nouveaux produits, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'améliorer la clarté et la transparence, la directive introduit un formulaire européen d'information sur la réparation que le réparateur pourra compléter et donner à son client. Les informations fournies devront comporter entre autres le bien à réparer, la nature du défaut et le type de réparation proposé, le prix, le délai de la réparation... Le formulaire est présenté dans une annexe de la directive.

Source : Tech Infos Francéclat n° 83 – Juillet/Août 2024

VIE PROFESSIONNELLE

Directive européenne relative à la promotion de la réparation des biens

Le texte indique que « le réparateur ne modifie pas les conditions de réparation précisées dans le formulaire européen d'information sur la réparation pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la date à laquelle ledit formulaire a été fourni au consommateur. Le réparateur et le consommateur peuvent convenir d'une plus longue durée de validité du formulaire européen d'information sur la réparation. Lorsque le consommateur accepte, au cours de la durée de validité, les conditions énoncées dans le formulaire européen d'information sur la réparation, le réparateur est tenu d'exécuter le service de réparation conformément auxdites conditions. »

La directive introduit également une plateforme européenne en ligne, qui sera composée de plateformes nationales, permettant aux consommateurs de trouver des réparateurs et, le cas échéant, des vendeurs de biens reconditionnés, des acheteurs de biens défectueux destinés à être reconditionnés ou des initiatives de réparation participatives.

Les obligations de réparation auxquelles les fabricants doivent satisfaire (articles 5 et 6) concernent les biens pour lesquels des exigences de réparabilité sont prévues dans les actes juridiques de l'Union énumérés à l'annexe II de la directive. Les articles des secteurs de l'horlogerie, de la bijouterie-joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table ne sont pas concernés.

La présente directive, qui devra être transposée par les Etats Membres au plus tard le 31 juillet 2026, complète les exigences du règlement (UE) 2024/1781 relatif à l'écoconception pour des produits durables, publié le 28 juin 2024.

Rappelons que la loi française n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, prévoit un certain nombre d'exigences visant à promouvoir la réparation et le réemploi. Les producteurs d'équipements électriques et électroniques doivent notamment communiquer aux consommateurs un indice de réparabilité, puis de durabilité pour chaque produit. Cependant, aucun arrêté permettant de calculer ces indices pour les montres à quartz et les montres connectées n'est publié à ce jour.

VIE PROFESSIONNELLE

REACH - Ajout d'une substance à la liste candidate

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a annoncé le 27 juin 2024 l'ajout d'une nouvelle substance à la liste des substances candidates au processus d'autorisation.

Il s'agit du peroxyde de bis(α,α -diméthylbenzyle), n° CAS 80-43-3, n° CE 201-279-3. Cette substance est toxique pour la reproduction et est utilisée comme retardateur de flamme.

La liste candidate comporte désormais 241 substances.

Les substances qui figurent dans la liste candidate et qui seront ensuite sélectionnées pour être soumises à autorisation ne pourront plus être utilisées, sauf lorsqu'une autorisation spécifique aura été accordée par la Commission européenne sur avis du Comité d'analyse socio-économique et du Comité d'analyse des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

De plus, les fournisseurs d'articles contenant l'une des substances de la liste candidate à une concentration supérieure à 0,1 % en poids doivent en informer leurs clients. Lorsqu'il s'agit des consommateurs, l'information leur est communiquée sur demande.

Ils doivent également le notifier dans la base de données SCIP de l'ECHA afin de satisfaire à la directive européenne n° 2018/98/CE sur les déchets pour en informer les consommateurs et améliorer le traitement des déchets (voir Tech Infos n°44 de janvier 2021).

Source : Tech Infos Francéclat n° 83 – Juillet/Août 2024

LE TEMPS DES ADHERENTS

ROCHET Group rachète SIBRA

Un rapprochement comme une évidence ...



©Sémaphore

DES VALEURS COMMUNES, UNE COMPLÉMENTARITE PRÉCIEUSE

Indépendant depuis 2013, Gérard SIMON envisageant sa retraite en 2024, s'est naturellement tournée vers ROCHET group pour proposer le rachat de son « bébé ».

Un alignement de planète pour Charles BRUNET qui, après le rachat de l'entreprise BOUVERET en 2021, spécialisée dans la fabrication sur-mesure de bracelets de luxe, cherche à renforcer sa manufacture 100 % made in France.

« Avec Sibra, qui fournit déjà une centaine de clients, nous allons renforcer notre présence sur le segment milieu de gamme et sur le marché du premier équipement, destiné aux marques de montres » explique Charles BRUNET.

Après le rachat de la société BOUVERET en 2021, ROCHET Group poursuit sa croissance en 2024 avec l'acquisition de l'entreprise bison-tine SIBRA, spécialisée dans les bracelets de montre de premier équipement.

En 1990, Gérard SIMON, fonde l'atelier de bracelets de montre en cuir « SIMON », rapidement repéré par la marque française leader du bracelet de remplacement, ROCHET Group, dirigée à l'époque par Patrick BRUNET (père de Charles BRUNET, actuel Président). L'entente immédiate entre les deux hommes donne naissance à la société SIBRA (contraction de «Simon» «Brunet» «Bracelet») en 1991 à Besançon.

C'est le début d'une longue collaboration et d'une aventure humaine qui durera 23 ans. Ensembles, et au gré d'une belle rencontre, ils créeront une joint-venture en Inde pour fabriquer des bracelets cuir en grande série. Aujourd'hui, l'usine SIBRAMA de New Dehli, formée et façonnée par ses pères, fabrique toujours les productions à volume de grande qualité des deux entreprises.



Gérard SIMON (à gauche) et Charles BRUNET (à droite) : une relation respectueuse et amicale de longue date. ©Pitchmark

LE TEMPS DES ADHERENTS



©Sémaphore

ROCHET GROUP, UNE ENTREPRISE CENTENAIRE AU SERVICE DE SES CLIENTS ET EN PERPÉTUEL MOUVEMENT

Animé par un président jeune, passionné et visionnaire, les idées ne manquent pas chez ROCHET Group !

Epaulé par sa femme Marie-Laure à la direction des opérations, entouré d'une équipe fidèle et impliquée, Charles BRUNET mène le développement de son entreprise tambour battant : 2024 a vu l'arrivée d'une nouvelle directrice de marque, d'un chargé de développement commercial OEM et d'une responsable Administration des ventes.

« Pour 2025 ? » s'interroge Charles « le développement de l'export et pourquoi pas un autre rachat ? »

À terme, les deux entités seront réunies dans les bâtiments de SIBRA, rénovés pour l'occasion et bénéficieront d'un parc machine élargi et modernisé.

La même exigence du travail bien fait et de la satisfaction client anime les deux équipes d'artisans, nul doute que la fusion sous une seule entité (Sibra Bouveret Manufacture) se fera naturellement.

Le siège social et le centre logistique de ROCHET Group est situé à côté d'Annecy, en Haute-Savoie. De là, l'entreprise distribue plus de 45 pays.

« Notre organisation nous permet de gérer toute la chaîne de production et de proposer ainsi différentes typologies de produits. Sibra a une très belle notoriété auprès des marques de montres et c'est clairement ce dont nous avons besoin pour notre développement futur. Bouveret couvre le marché des détaillants haut de gamme et celui de la montre de seconde-main avec son pôle sur-mesure, quant à Rochet, c'est le rééquipement et le SAV depuis plus d'un siècle. Sibra viendra donc assoir notre légitimité sur le bracelet de montre, surtout pour la série, et nous permettra de continuer à tisser notre développement en matière de fabrication française ».



©Sémaphore

LE TEMPS DES ADHERENTS

.....



©Sémaphore

ROCHET Group
— Since 1908 —

CS22016
74009 ANNECY CEDEX

Standard +33 (0) 4 50 69 17 25

www.rochetgroup.fr

BRISTON : « DIVER PRO GMT » LA PLONGEUSE DES AVENTURIERS

En édition limitée à 100 exemplaires, la Clubmaster « Diver Pro GMT » de BRISTON est un mélange subtil de modernité et de classicisme horloger, qui préserve ses fonctionnalités principales de plongée sous-marine tout en apportant une fonction GMT 3 fuseaux horaires pour tous les globetrotters.

Cette dernière-née possède un boîtier robuste de 44 mm en acier inoxydable et acétate de cellulose façon écailles de tortue qui nous rappelle, sans aucun doute, l'univers marin. Doté d'une couronne vissée à 4h garantissant une étanchéité parfaite jusqu'à 300 mètres, un mouvement automatique Sellita SW330-1. Bracelet NATO (vendu avec bracelet silicone). Une version en acier brossé vient compléter cette nouvelle collection.

<https://briston-watches.com>



eHo x FLORIAN VIADA : UNE COLLECTION CAPSULE



La marque eHo dévoile sa collection capsule en collaboration avec Florian Viada tatoueur depuis 10 ans et spécialiste du *singleneedle*.

Une collection fabriquée en France, avec 4 designs et 15 modèles uniques. La collection exclusive eHo x Florian Viada est née d'une alchimie, où chaque montre eHo devient une œuvre d'art, comme un tatouage inscrit dans la peau, marquant le temps et l'identité de celui qui la porte. Les cadrans, ornés de motifs délicats de lauriers et de fleurs de cerisiers, reflètent la nature éphémère du temps.

Chaque détail est soigneusement dessiné, chaque ligne raconte une histoire, capturant l'essence même du moment.

<https://montres-eho.fr>

BRÈVES HORLOGÈRES

GARMIN : ÉDITION LIMITÉE – BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

Cette édition limitée de 1 811 exemplaires rend hommage à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et à sa date de création. Cet instrument de mesure et de précision « Instinct® 2 Solar Tactical » accompagne chaque jour ces hommes et ces femmes dans le cadre de leur préparation physique et du déroulement de leurs missions.



Cette brigade est aujourd'hui le 1^{er} corps de sapeurs-pompiers en Europe et le 3^{ème} au monde. Elle veille sur 124 communes et près de 7 millions d'habitants. Chaque année, les 8 500 personnes qui forment cette unité réalisent plus de 500 000 interventions et sauvent plus de 30 000 vies.

Cette montre connectée robuste est étanche jusqu'à 100 mètres de profondeur et résiste aux chocs et à la chaleur. De plus, grâce à son boîtier en polymère renforcé de fibres et son verre Corning® Gorilla® hautement résistant aux rayures et chimiquement renforcé, cette montre est conçue pour durer.

<https://www.garmin.com/fr>

HERBELIN ET AMALYS : UNE ALLIANCE STRATÉGIQUE ...



AMALYS sera présent sur le stand HERBELIN aux Journées d'Achats à Paris les 22 et 23 septembre prochain sur le bateau Excellence. <https://www.amalys.com>

Le groupe HERBELIN annonce l'intégration de la marque horlogère pour femmes AMALYS dans son offre. HERBELIN représentera AMALYS sur le marché français, alliant ainsi l'héritage, le service et l'expertise du groupe à la modernité et l'engagement de la jeune marque belge.

AMALYS, fondée fin 2017 par Adrien Voisin, est une marque dynamique spécialisée dans l'horlogerie féminine qui se distingue par ses montres élégantes et modernes aux finitions raffinées. Depuis ses débuts, la marque met un point d'honneur à offrir des montres à un prix accessible pour une qualité irréprochable : montre tout acier, mouvement Seiko, verre saphir et 3 années de garantie. La marque se différencie également par son engagement éthique en reversant chaque année une partie de ses bénéfices à diverses associations qui luttent pour les droits des filles et des femmes dans le monde. Cette démarche engagée est au cœur du développement de la marque qui a su se faire une place dans le cœur de milliers de consommatrices.

LAPS : UNE PREMIÈRE BOUTIQUE !

À Paris, en plein cœur du quartier emblématique de Montorgueil, pour découvrir l'ensemble de leurs collections dont certains modèles exclusifs, l'équipe de LAPS Édition vous accueille au : 12 rue Mandar, 75002 - Paris (du Mardi au Samedi de 11h à 19h)

<https://www.laps.fr>



BRÈVES HORLOGÈRES

GRAND PRIX D'HORLOGERIE DE GENÈVE 2024 ...

Parmi la présélection officielle de la 24^e édition du GPHG sont nominés :

→ En Catégorie « Challenge »

BEAUBLEU : Seconde Française 19.24

Le Modèle Seconde Française référence 19.24, se distingue par son esthétique classique instrumentale. Conçue comme si elle avait vu le jour au siècle dernier, ce modèle conjugue les clins d'œil à un passé imaginaire de la maison Beaubléu.

Composé d'un boîtier de 39 mm, habillé de surfaces alternées polies et brossées, la couronne à 3h se voit cachée pour respecter une symétrie d'ensemble et faire la part belle au cadran.

Ce dernier, grainé ou émaillé, se pare de fines échelles en chemin de fer cloisonnant des chiffres indo-arabes style 18^{ème} siècle ; l'ensemble est coiffé d'un verre bombé double dôme en saphir.

Les aiguilles, réinterprétées à la manière des aiguilles feuilles d'antan, parcourent l'ensemble pour une précision accrue. La trotteuse - volante - en apesanteur dans la montre, vient compléter le tableau et se donne en vedette avec ce je-ne-sais-quoi d'insaisissable.



→ En Catégorie « Tourbillon »

SARTORY BILLARD : SB06-24HM "La Nuit"

Conçu de manière innovante, le SB06-24 transforme le passage du temps avec un mécanisme unique de 24 heures. Avec un module d'engrenage supplémentaire installé sous le cadran, l'aiguille des heures tourne deux fois plus lentement et ne fait donc qu'une seule rotation par jour. Pour lire l'heure sur la graduation, utilisez le symbole du soleil pour les heures de jour, et le symbole de la lune pour les heures de nuit. Chaque symbole couvre une période de douze heures dans une boucle continue. Utilisez l'aiguille des minutes pour lire les minutes comme d'habitude.

Le cadran central de la montre présente une lune unique avec une histoire extraordinaire de savoir-faire. La gravure est basée sur des mesures altimétriques de l'Orbiteur de reconnaissance lunaire de la NASA avec un facteur d'échelle pour le diamètre de 1:155 millions et pour la hauteur de 1:70 millions. La topographie de la lune est reproduite à une profondeur de 200 µm avec une gravure totale de 445 µm de profondeur sur une surface de cadran en forme convexe, montrant un niveau incroyablement de détail et de dévouement à l'authenticité.

Au cœur de ce garde-temps se trouve le premier mouvement manufacture de Sartory-Billard, le SBTV01.



BRÈVES HORLOGÈRES

GRAND PRIX D'HORLOGERIE DE GENÈVE 2024 ...

Parmi la présélection officielle de la 24^e édition du GPHG sont nominés :

→ En Catégorie « Femme »

TRILOBE : L'Heure Exquise Secret - Pièce Unique

La maison explore, pour la première fois, l'univers des complications lyriques horlogères, avec un modèle paré d'une phase de lune, qui prend vie sous un ciel étoilé en mouvement.

Avec cette édition « L'Heure Exquise », une envoûtante porte céleste dévoile un ballet d'étoiles qui dansent sur une glace saphir au rythme des secondes. Sous cette valse des astres, deux Lunes s'épousent dans un toi et moi cadencé. Elles se font face dans le ciel nocturne du disque azuré et se métamorphosent au rythme du nouveau calibre X-Centric.

Pour la première fois, la phase de lune est coaxialement reliée à la roue des secondes, sous un ciel étoilé dynamique et envoûtant. Une roue dentée de 59 éperons évoque l'orbite de la Lune autour de la Terre, en effectuant un cycle complet de 29,5 jours.

Dans un boîtier en titane grade 5, ce modèle présente un cadran bleu personnalisé vêtu d'un fini mat et sablé, avec un rehaut aux finitions polies et satinées. Il défie les formes symétriques, et s'élabore en cinq parties dont trois en rotation permanente, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : Le plus grand anneau pour les heures ; Le médian pour les minutes ; Le verre saphir étoilé qui tourne au rythme des secondes.

Les anneaux des heures et des minutes s'égrènent doucement sur le cadran, et une légère inclinaison des chiffres accentue le mouvement des disques et souligne le passage du temps. Le trilobe, motif d'architecture universel et intemporel, sert d'indicateur pour les heures et les minutes

Le palmarès de cette 24^e édition du GPHG sera dévoilé lors de la cérémonie de remise des Prix, qui aura lieu le mercredi 13 novembre 2024 au Théâtre du Léman.

www.gphg.org





22, Avenue Franklin Roosevelt,

01 40 70 00 67

www.francehorlogerie.com

siret : 784 358 673 00035

code APE : 9411Z